

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

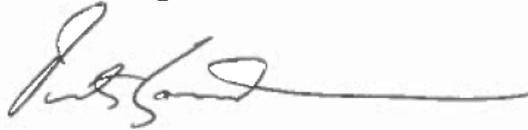
La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 12 juin 2019



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2019

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS DE LA
PROVINCE DE L'ONTARIO**

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2019

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

			2019	2018
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 483 164 \$	4 196 453 \$	6 679 617 \$	6 054 192 \$
Débiteurs	73 224	–	73 224	41 451
Frais payés d'avance	31 503	–	31 503	123 384
	2 587 891	4 196 453	6 784 344	6 219 027
Placements [notes 2 b) et 9]	960 225	25 567 285	26 527 510	28 340 228
Immobilisations (note 3)	1 340 192	–	1 340 192	1 796 704
	4 888 308 \$	29 763 738 \$	34 652 046 \$	36 355 959 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 283 337 \$	– \$	1 283 337 \$	524 499 \$
Apports reportés (note 4)	586 461	–	586 461	1 698 069
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	404 666	–	404 666	228 356
	2 439 786	–	2 439 786	2 616 246
Avantage incitatif à la location reporté	950 601	–	950 601	1 115 923
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	–	–	–	145 037
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	224 269	–	224 269	515 459
Fonds affectés à des fins de dotation (note 5)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe II)	–	17 317 273	17 317 273	16 188 687
Fonds grevés d'affectations internes (note 6)	–	6 683 994	6 683 994	7 172 396
Fonds non affectés	1 126 818	–	1 126 818	1 648 153
Gains de réévaluation cumulés	146 834	5 692 160	5 838 994	6 883 747
	1 497 921	29 763 738	31 261 659	32 478 753
	4 888 308 \$	29 763 738 \$	34 652 046 \$	36 355 959 \$

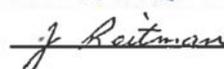
Engagements (note 11)

Dépendance économique (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 , administratrice

 , administratrice

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits						
Subvention générale – province de l'Ontario	64 937 400 \$	64 937 400 \$	– \$	– \$	64 937 400 \$	64 937 400 \$
Subventions spéciales						
Fonds de mobilisation créative	628 854	936 900	–	–	628 854	936 900
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	159 000	65 000	–	–	159 000	65 000
Autre	11 092	–	–	–	11 092	–
Fonds culturel autochtone	3 809 420	3 471 143	–	–	3 809 420	3 471 143
Revenu de placement (note 9)	558 374	427 964	2 832 007	1 533 516	3 390 381	1 961 480
Frais d'administration des fonds [note 7 a)]	72 478	74 088	–	–	72 478	74 088
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	122 616	94 945	–	–	122 616	94 945
Divers	68 177	37 351	–	–	68 177	37 351
Apports	–	–	41 782	10 423	41 782	10 423
	<u>70 367 411</u>	<u>70 044 791</u>	<u>2 873 789</u>	<u>1 543 939</u>	<u>73 241 200</u>	<u>71 588 730</u>
Charges						
Prix et charges	–	–	1 502 604	1 685 590	1 502 604	1 685 590
Subventions	57 205 430	54 634 714	–	100 000	57 205 430	54 734 714
Subventions spéciales	3 937 764	3 932 344	–	–	3 937 764	3 932 344
Administration (annexe I)	8 672 873	8 551 647	–	–	8 672 873	8 551 647
Services (annexe I)	2 094 870	2 091 203	–	–	2 094 870	2 091 203
	<u>71 910 937</u>	<u>69 209 908</u>	<u>1 502 604</u>	<u>1 785 590</u>	<u>73 413 541</u>	<u>70 995 498</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 543 526)	834 883	1 371 185	(241 651)	(172 341)	593 232
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 336 719	2 316 713	30 142 034	29 821 031	32 478 753	32 137 744
Virements interfonds (note 6 et annexe II)	731 001	(808 534)	(731 001)	808 534	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(26 273)	(6 343)	(1 018 480)	(245 880)	(1 044 753)	(252 223)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	<u>1 497 921 \$</u>	<u>2 336 719 \$</u>	<u>29 763 738 \$</u>	<u>30 142 034 \$</u>	<u>31 261 659 \$</u>	<u>32 478 753 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	6 883 747 \$	7 135 970 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	292 828	186 349
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(1 337 581)	(438 572)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(1 044 753)	(252 223)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	5 838 994 \$	6 883 747 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(172 341) \$	593 232 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 370 698)	(976 888)
Gain à la vente de placements	(1 547 550)	(603 028)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	507 243	549 845
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(31 773)	66 016
Frais payés d'avance	91 881	(75 741)
Créditeurs et charges à payer	758 838	(425 068)
Apports reportés	(1 111 608)	1 355 139
Avantages sociaux futurs	31 273	(18 529)
	(3 010 057)	299 656
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(50 731)	(75 060)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements, montant net	3 686 213	1 970 701
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	625 425	2 195 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 054 192	3 858 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 679 617 \$	6 054 192 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 8).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'affectations internes est comptabilisé à titre d'apports reportés et constaté lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 11 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux « Normes comptables pour le secteur public ». Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

f) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 1 et de niveau 2.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

k) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 445 678 \$ (349 746 \$ en 2018) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe I.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des congés annuels non utilisés et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 404 666 \$ (373 393 \$ en 2018) dont 404 666 \$ (228 356 \$ en 2018) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2019, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 960 225 \$ (907 122 \$ en 2018) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	143 464 \$	97 008 \$	46 456 \$	71 443 \$
Matériel et logiciels informatiques	988 589	856 568	132 021	341 901
Mobilier et agencements	345 655	233 300	112 355	161 004
Matériel de bureau	74 636	52 804	21 832	36 309
Rénovation des bureaux	54 555	23 390	31 165	42 075
Améliorations locatives	1 476 093	479 730	996 363	1 143 972
	3 082 992 \$	1 742 800 \$	1 340 192 \$	1 796 704 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

4. Apports reportés

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 698 069 \$	342 930 \$
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	3 406 092	5 800 000
Déduire : Somme constatée au cours de l'exercice	(4 517 700)	(4 444 861)
Solde à la clôture de l'exercice	586 461 \$	1 698 069 \$

5. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2019	2018
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

6. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement depuis le (au) fonds d'exploitation	Virements interfonds	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	3 388 468 \$	(2 225 526) \$	1 075 000 \$	295 067 \$	(45 468) \$	2 487 541 \$
Nouveau fonds d'initiatives	1 075 000	–	(1 075 000)	–	–	–
Fonds de réserve désigné par le conseil	909 640	918 360	–	–	–	1 828 000
Fonds d'immobilisations désigné par le conseil	1 000 000	1 000 000	–	–	–	2 000 000
Fonds lié aux programmes de subvention	799 288	(430 835)	–	–	–	368 453
	7 172 396 \$	(738 001) \$	– \$	295 067 \$	(45 468) \$	6 683 994 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

7. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2019	2018
Frais d'administration des fonds	72 478 \$	74 088 \$

- b) Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 10 395 \$ (25 276 \$ en 2018) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 2 543 \$ (10 800 \$ en 2018). Au cours de l'exercice, une somme pour les frais d'administration de 10 629 \$ (15 055 \$ en 2018) a été attribuée à la Fondation.

8. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 47 590 367 \$ du total de 82 551 074 \$ (47 255 029 \$ du total de 80 063 923 \$ en 2018), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les Normes comptables pour le secteur public :

a) Situation financière

	2019	2018
Actif		
Trésorerie et placements	82 782 796 \$	80 096 014 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	231 722 \$	32 091 \$
Soldes des fonds	82 551 074	80 063 923
	82 782 796 \$	80 096 014 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

b) Évolution des soldes des fonds

	2019	2018
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	80 063 923 \$	77 743 156 \$
Apports reçus	2 310 614	3 754 510
Gains sur placements	4 986 526	2 608 938
Frais d'administration des fonds	412 126	400 397
Prix et charges	(6 232 003)	(5 074 151)
Gains nets de réévaluation	1 009 888	631 073
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	82 551 074 \$	80 063 923 \$

c) Flux de trésorerie

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 433 523) \$	(1 751 796) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 996 431	1 775 606
	562 908 \$	23 810 \$

9. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2019	2018
Distributions de revenu	1 370 698 \$	976 888 \$
Gains réalisés	1 547 550	603 028
Intérêts bancaires	472 133	381 564
	3 390 381 \$	1 961 480 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

9. Placements et revenu de placement (suite)

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2019	2018
Actions étrangères, principalement américaines	38 %	40 %
Titres à revenu fixe	26 %	23 %
Actions canadiennes	23 %	19 %
Placements alternatifs	12 %	16 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 987 153 \$ (coût de 5 379 004 \$) (montant de 6 518 252 \$ et coût de 4 934 991 \$ en 2018) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,75 % et 9,98 % pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (0,50 % et 8,29 % en 2018).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

10. Divulcation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2018 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Patricia Bradley	Théâtre, responsable des programmes Organismes majeurs et Compass	102 520 \$	155 \$
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	236 750	350
Kirsten Gunter	Directrice des communications	130 687	190
Mark Haslam	Responsable des arts médiatiques	100 195	151
Bushra Junaid	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	106 384	160
Nasreen Khan	Responsable de l'éducation artistique et administratrice du programme Artiste en résidence (éducation)	103 776	154
Syed Naqvi	Chef, Systèmes et technologies de l'information	121 350	152
David Parsons	Responsable de la musique classique	102 520	155
Nina Small	Directrice des ressources humaines	129 755	189
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	130 438	190
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	151 019	219
Myles Warren	Responsable de la danse et des prix	102 667	155
Jerry Zhang	Directeur des finances et de l'administration	147 675	215

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

11. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les frais associés aux services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2020	737 887 \$
2021	737 734
2022	750 715
2023	750 715
2024	750 715
2025 et par la suite	1 313 751
	<hr/>
	5 041 517 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 368 453 \$ (799 288 \$ en 2018), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 6.

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, la CAO a approuvé des subventions de 507 938 \$ (1 538 161 \$ en 2018) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été respectées.

12. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à épouger les frais d'exploitation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019

13. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2018.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ÉBAUCHE Annexe I – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 b) et 10)	6 597 362 \$	6 077 926 \$
Loyer et électricité [note 7 b)]	559 736	535 220
Amortissement des immobilisations	507 243	549 845
Services d'information	278 943	413 358
Communications	178 614	185 656
Déplacements	115 394	157 037
Divers	92 729	93 956
Frais de consultation et frais juridiques	75 298	181 141
Réunions	70 985	128 216
Entretien et location d'équipement	70 740	82 952
Téléphone, poste et livraison	52 361	59 108
Recrutement et formation du personnel	51 334	44 031
Fournitures de bureau, impression et papeterie	22 134	43 201
	8 672 873	8 551 647
Services		
Autres programmes	1 037 612	1 092 668
Jurés et conseillers	738 649	671 607
Projets de langue française Canada-Ontario	318 609	326 928
	2 094 870	2 091 203
	10 767 743 \$	10 642 850 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ÉBAUCHE Annexe II – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2019, avec les informations comparatives de 2018

2019	Solde du fonds de dotation (note 5)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 078 125 \$	– \$	– \$	1 459 526 \$	(1 436 966) \$	22 100 685 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	290 432	–	–	20 918	(3 190)	308 160
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	88 605	–	–	6 996	(1 067)	94 534
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	174 814	–	7 000	12 157	(11 837)	182 134
Fonds Vida Peene	–	152 813	41 782	–	10 102	(1 541)	203 156
Fonds commémoratif John Hirsch	–	64 807	–	–	4 284	(652)	68 439
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	25 671	–	–	2 887	(441)	28 117
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 631	–	–	1 099	(1 366)	16 364
Fonds Ruth Schwartz	–	7 429	–	–	491	(76)	7 844
	70 311 \$	22 899 327 \$	41 782 \$	7 000 \$	1 518 460 \$	(1 457 136) \$	23 009 433 \$

2018	Solde du fonds de dotation (note 5)	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 547 776 \$	– \$	– \$	1 032 891 \$	(1 502 542) \$	22 078 125 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	279 798	–	–	14 008	(3 374)	290 432
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	92 762	–	–	5 039	(9 196)	88 605
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	161 850	–	7 000	7 830	(1 866)	174 814
Fonds Vida Peene	–	142 416	10 424	–	6 524	(6 551)	152 813
Fonds commémoratif John Hirsch	–	67 740	–	–	3 103	(6 036)	64 807
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	27 108	–	–	2 066	(3 503)	25 671
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 233	–	–	789	(1 391)	16 631
Fonds Ruth Schwartz	–	7 179	–	–	329	(79)	7 429
	70 311 \$	23 343 862 \$	10 424 \$	7 000 \$	1 072 579 \$	(1 534 538) \$	22 899 327 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 5 692 160 \$ (6 710 640 \$ en 2018), tel qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.